

Mercure : Un poison violent dans nos bouches ! Par Danièle Bovin

Les citoyens éclairés

Comment ça ? direz-vous... eh oui, du Mercure ! Le plus toxique des métaux, classé CMR2 problème majeur de santé publique par l'OMS, bio accumulable, traqué et proscrit de l'environnement...

Pourtant les lobbies industriels continuent de l'utiliser et d'empoisonner l'environnement allègrement, il n'est que de constater l'exploitation aurifère en Amazonie, ou le mercure déversé dans la rivière, empoisonne toute la chaîne alimentaire et les poissons, qui sont mangés par les indiens, gravement intoxiqués.

ATTENTION !!! si vous ne lisez que ces quelques lignes, et avant de vous précipiter chez le premier dentiste venu pour faire déposer vos amalgames, informez vous, car vos symptômes risquent de s'aggraver. Il convient de procéder par ordre pour une décontamination...

- Le mercure est le métal le plus volatil et le plus toxique de la planète : il est
- cytotoxique (tue les cellules),
- endommage la BHE (barrière hémato encéphalique) ,
- neurotoxique, oxydant,
- toxique pour le système immunitaire, cardiovasculaire, digestif, hormonal et reproducteur,
- néphrotoxique (reins),
- il entraîne une perméabilité de l'intestin,
- il infiltre les os à la place du calcium.

Pourtant aujourd'hui encore, en 2020, en France, des dentistes posent des amalgames qui contiennent 40 à 50 % de mercure, parfois sans le savoir d'ailleurs, puisqu'aujourd'hui les doses en capsule prédosées sont obligatoires depuis la décision du 14/12/2001 de l'AFSSAPS dits « non gamma 2 » mais ils contiennent autant de mercure que les autres ! Le Dr Melet les a testées avec l'appareil Jérôme et confirme ces résultats.

Chaque dent « plombée » renferme en moyenne 100 000 microgrammes de mercure, soit 0,1 gramme !

En France, les matériaux dentaires ne sont pas soumis à des normes de toxicité ! Il n'y a aucune AMM (autorisation de mise sur le Marché). L'étude de Tübingen (Allemagne) en 1997 a permis de vérifier que le mercure s'échappe des plombages et démontre leur instabilité. Un porteur de 9 amalgames après 10 minutes de mastication d'un chewing-gum renferme une moyenne de 47 microgrammes de mercure par litre de salive. Sachant que la norme autorisée par l'OMS pour l'eau potable est de 1 microgramme par litre, et qu'on avale entre 1 litre et 1,5 l de salive par jour... la personne ingère alors 47 fois plus de mercure que la dose autorisée.

Symptômes reconnus de l'**hydrargyre, ou intoxication au mercure** : insomnie, fatigue, asthénie, épuisement, fièvres inexpiquées, essoufflement, douleurs articulaires et musculaires, palpitations, problèmes cognitifs de compréhension, mémorisation, lenteur, absences... décharges électriques, spasmes, contractions, migraines, infections diverses, sinusites chroniques, acouphènes, vertiges. On y retrouve une étrange similitude avec des symptômes de l'électro hyper sensibilité, et des fibromyalgiques, qui sont souvent intoxiqués aux métaux lourds...

Le Japon a interdit le mercure dans les amalgames dentaires depuis 30 ans, la Russie les a interdit en 1985, la Suède depuis 1999, la Norvège depuis 2008. L'Allemagne a choisi de ne plus enseigner la pose d'amalgames aux étudiants dentaires. Le Luxembourg prend en charge les tests mettant en évidence l'intoxication, et rembourse le retrait des plombages et la décontamination. L'Autriche, le Canada, l'Australie ont restreint globalement l'usage du mercure.

Et la France ???

Depuis le 1er juillet 2018, un règlement européen interdit le recours aux amalgames dentaires pour soigner les caries des enfants de moins de 15 ans et des femmes enceintes ou allaitantes. Et les autres patients ?

Le Docteur Max Daunderer qui a étudié 8000 malades intoxiqués au mercure constate que celui-ci pénètre dans le cerveau et s'attaque au système nerveux central : la substance grise, les noyaux du tronc cérébral et le cervelet, où sa durée de rétention peut être de plusieurs dizaines d'années.

Comment faire alors le lien entre la pose d'amalgames dentaires et les symptômes d'intoxication 30 ans plus tard ?

Aucun examen de recherche n'est remboursé par la sécurité sociale (je préfère ce nom à caisse d'assurance maladies... qui assure les maladies et non le malade... et d'ailleurs pourquoi « primaire » ? est-ce qu'une caisse secondaire pourrait exister ?)

Le seul examen préconisé en France est une analyse d'urine, qui ne peut démontrer l'intoxication que lorsqu'il y a du métal circulant dans le corps. Après des années, dizaines d'années, il est stocké plutôt dans les cellules graisseuses, c'est pourquoi il affectionne le cerveau, en plus du fait que les vapeurs y montent directement. A ce moment là, l'analyse d'urine ne montrera rien du tout, à moins de mettre en valeur le taux de mercure en ingérant un « chélateur » c'est à dire une substance (naturelle ou chimique) qui va dissoudre une partie des métaux et les remettre en circulation dans le corps, afin qu'ils soient éliminés par les voies naturelles.

Il est primordial pour « attraper » ces molécules toxiques de prendre de façon concomitante du charbon ou de l'argile. Ces draineurs ont la propriété de capter les poisons dans les sites libres de la structure et de ne pas les relarguer dans le corps, ils sont éliminés par les voies naturelles.

Ce même docteur Daunderer a découvert également que le mercure provoque une carence en zinc qui induit l'accumulation d'autres métaux qui deviennent plus virulents.

L'association Toxseek Urgence cherche à démontrer l'intoxication à travers des prélèvements de cheveux ; Il s'avère que les électro hyper sensibles qui vivent dans des zones « rayonnées » d'ondes sont très chargés en « terres rares » ces composants que l'on retrouve aujourd'hui dans toute

notre électronique, et qui sont 100 fois plus conducteurs que les métaux, c'est pourquoi on les utilise d'ailleurs... Mais c'est aussi le cas des vaches vivant auprès d'éoliennes et d'antennes relais, ou d'enfants qui vivent dans des zones très irradiées.

Le Docteur Melet qui a longtemps milité pour l'interdiction du mercure, et soigné de nombreuses personnes intoxiquées disait que lorsqu'une amélioration est constatée par le régime sans laitage, ni gluten, la personne était vraisemblablement intoxiquée au mercure. Il préconise de détoxiquer d'abord l'organisme, et de le saturer en vitamines, oligo éléments, huiles, avant de procéder à la dépose d'amalgames, et ce exclusivement chez un dentiste équipé, et avec un protocole de sécurité.

Les femmes enceintes et allaitantes doivent absolument proscrire les soins des amalgames durant cette période, car les métaux passeront directement la barrière placentaire ou dans le lait. Et cela doit nous faire réfléchir pour les générations à venir car, de même que les gros poissons concentrent le mercure accumulé en ingérant les petits poissons, de même nos filles transmettront à leurs filles et petites filles etc. les toxiques, ce qui concentrera les métaux si le corps n'arrive pas à éliminer au fur et à mesure. Le Dr Melet indique pour ce chapitre que nous ne sommes pas tous dotés des mêmes gènes, et que certaines personnes se désintoxiquent naturellement au fur et à mesure, alors que d'autres vont tout stocker. Le Dr Mutter a mis en évidence l'influence d'un gène ApoE 2, 3 ou 4 qui aide à l'évacuation des substances nocives du cerveau. En fonction de notre patrimoine, nous avons ou non une propension à ce nettoyage salutaire. Il évoque aussi le lien entre l'intoxication au mercure et l'hyper sensibilité électro magnétique qui entraînerait une dérégulation complète des fonctions cérébrales, en particulier celle de la régulation hormonale de l'axe hypothalamus-hypophyse, et il a constaté une amélioration des symptômes après une thérapie de désintoxication.

Le Dr Melet pouvait établir un diagnostic à partir des métaux, minéraux et oligo éléments contenus dans les phanères (cheveux, ongles), car ce qui indique une intoxication aux métaux lourds, ce n'est pas seulement le taux de mercure relevé dans les cheveux, mais aussi le rapport avec le calcium et le magnésium, qui ne peuvent accéder aux extrémités lorsque notre organisme est saturé de mercure.

D'après les travaux du Professeur Sandhaus et du Dr Valette (Suisse), il conviendrait d'ailleurs de ne pas reboucher la dent aussitôt après l'ablation de l'amalgame, mais d'y mettre un pansement, renouvelé régulièrement, qui permettrait aux 15 km de tubules dentaires, ainsi que les tissus y afférent, de se nettoyer. Pour eux, la dent ne doit être obturée que lorsqu'elle ne présente plus de « grisailles » alentour.

J'ai souvenir d'une jeune femme, mère célibataire de 5 enfants, médicamentee pour des troubles psychiques, et qui disait qu'elle ne se sentait bien qu'enceinte... je comprends aujourd'hui pourquoi... sur les 5 enfants aucun n'a fait d'études supérieures, et le petit dernier affichait même un retard mental avéré. Les scientifiques constatent aujourd'hui une baisse notable du QI des jeunes générations, n'y aurait-il pas là un constat à faire ?

Une autre femme, en Suisse, s'est désintoxiquée par un chélateur naturel ; Francine Lehner « maladies liées aux métaux lourds ». Il s'agit de la Chlorella (*Chlorella vulgaris* Beijerinck) c'est une algue verte unicellulaire riche en antioxydants, vitamines, minéraux, pigments, acides aminés et fibres.

Elle a des pouvoirs désintoxiquant et aide à renforcer le système immunitaire. Nous devons préciser que dans le livre de Mme Lehner, il y a des témoignages d'électro hyper sensibles qui ont mal supporté la chélation « chimique » et se sont tournés alors vers la phytothérapie avec succès.

Où trouve t'on du mercure ?

– Dans les médicaments et préparations médicales : Nitrate et borate de phenyl mercure, mercurio-thiolate et le très dangereux thimérosal. Thimérosal, thiomersal, merthiolate, mercurothiolate, sodium ethylmercury, thiosalicylate sont utilisés pour la stérilité de préparations médicales (gouttes ophtalmiques ou auriculaires ou nasales, solutions pour lentilles ophtalmiques, immunoglobines)

– l'alimentation : le poisson, certaines viandes, fruits et légumes,

– les vaccins,

– certains produits cosmétiques et dentaires, particulièrement pour blanchir,

– Les thermomètres, baromètres, les tubes néons et ampoules à économie d'énergie : **ATTENTION !!! si vous les brisez, prenez toutes les précautions pour ramasser les morceaux, muni d'un masque, à mettre dans un récipient bien fermé, et porter à la déchetterie, aérer la pièce. Pas d'aspirateur, qui conserverait et redéposerait le mercure durant des années.**

– certains produits de l'industrie chimique : pesticides, peinture, savons,

– Quid des nombreuses incinérations de personnes âgées « truffées » de mercure dans la bouche et le cerveau ? Il y a environ 200 crématoriums en France, qui devaient se mettre à jour pour 2018, en installant les filtres nécessaires au rejets polluants. (**Arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère**)

Conclusion : si vous voulez faire un cadeau à vos descendants, faites régulièrement des cures de désintoxication à l'argile ou au charbon, il est aujourd'hui impossible d'échapper à une contamination aux métaux, si minime soit elle.

La plupart de ces informations sont extraites de l'ouvrage de Françoise Cambayrac « vérités sur les maladies émergentes ». Vous y trouverez de nombreuses références aux travaux de chercheurs.

Ancienne fibromyalgique, elle a été accompagnée, désintoxiquée et soignée avec succès, ainsi que ses 2 filles, par le Dr Jean Jacques Melet, qui n'a pas eu le temps d'écrire lui-même cet ouvrage.